

Truc du métier de juge en tir à l'arc

Le rapport de juge

Suite à un tournoi, le juge en charge lors d'une compétition doit-il remplir un rapport de tournoi et le faire parvenir à la Fédération? En effet, ce rapport simple constitue pour la Fédération un excellent moyen de connaître les bons coups et les problèmes qui surviennent lors des tournois sanctionnés.

Le rapport de juge : c'est quoi...

Ce rapport est rédigé sur un petit formulaire, qui ne prend que quelques minutes à remplir. Il contient plusieurs éléments qui vous aideront à faire la vérification des installations et des équipements de tir et que vous pouvez cocher pour signifier que tout était conforme à la réglementation. Ce formulaire figure à la fin du document. Vous pourrez le photocopier ou vous en procurer des exemplaires à la Fédération. Il est aussi disponible en format Word sur le site web de la Fédération.

Le rapport de juge : à quoi ça sert...

Le rapport du tournoi a plusieurs utilités pratiques pour la *Fédération de tir à l'arc du Québec*. Outre certains éléments comme la connaissance des difficultés d'organisation rencontrées lors des tournois, ce rapport sert à:

1. certifier de la tenue et de la régularité d'une compétition si un record était battu;
2. faire état d'événements ou d'accidents qui peuvent mettre en cause la Fédération ou la responsabilité du juge;
3. faire un suivi des juges actifs.

Le rapport de juge : quoi y écrire...

Ce document nous sert à faire le suivi des tournois et représente une forme de «mémoire» d'un tournoi si des problèmes ou des événements particuliers devaient se présenter quelques mois après sa tenue.

Dès lors, à part les sections portant spécifiquement sur l'identification du tournoi ou de l'inspection du terrain, le rapport laisse place aux commentaires des juges. Compte tenu de la raison d'être de ce rapport, vous devriez y noter:

- 1) les records provinciaux, canadiens ou internationaux battus lors d'un tournoi, dans la mesure où ce record a été signalé au juge, afin de certifier de la régularité de cette performance (tirée selon les règles);
- 2) un rapport des accidents ou des blessures qui auraient pu survenir dans le cadre du tournoi, les personnes impliquées, les témoins, les circonstances...
- 3) les protêts: la feuille sur lequel le protêt original a été rédigé, les membres du comité et la décision officielle du comité accompagnée de la justification de la décision finale.
- 4) tout autre commentaire, suggestions...

Pas sorcier le rapport de juge! Il nécessite 5 minutes de rédaction et peut être fort utile. Vous n'avez ensuite qu'à l'expédier à la Fédération à l'adresse par courrier électronique à info@tiralarcquebec.com

